

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2026

Le onze mars deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absents excusés :

Procuration :

Quorum : 3

Secrétaire de séance : Marie-Dominique SELETTI

A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 mars 2026 ;
- Délibération : fongibilité des crédits 2026 ;
- Délibération : vote du CFU du budget principal ;
- Délibération : vote du CFU du budget annexe ;
- Délibération : affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget principal ;
- Délibération : affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe ;
- Informations et questions diverses ;
- Prochaine date du conseil municipal ;

---

### Désignation du secrétaire de séance

Marie- Dominique SELETTI est désignée secrétaire de séance.

**Votants : 5    Votes pour : 5    Votes contre : 0    Abstentions : 0**

---

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2026

Madame La Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 03 mars 2026 et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Le Conseil Municipal procède au vote :

**Votants : 5    Votes pour : 5    Votes contre : 0    Abstentions : 0**

---

### Délibération : fongibilité des crédits 2026

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a basculé à nomenclature M57 au 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de CASTEX est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Madame la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Votants : 5    Votes pour : 5    Votes contre : 0    Abstentions : 0**

**Délibération : vote du CFU (Compte Financier Unique) du budget principal**

Anne COURTIAL, Maire de Castex, présente le CFU 2025 du budget principal

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat reporté (résultat de clôture 2024)	83 669,43 €
Recettes 2025	123 038,15 €
Dépenses 2025	91 450,59 €
→ Soit excédent 2025	31 587,56 €
<b>Résultat de clôture 2025</b> (Clôture 2024+ excédent 2025)	<b>115 256,99 €</b>
<b>Investissement</b>	
Résultat reporté (résultat de clôture 2024)	67 680,80 €
Recettes 2025	191,01 €
Dépenses 2025	8 072,18 €
→ Soit déficit 2025	7 881,17 €
<b>Résultat de clôture 2025</b> (Clôture 2024+ excédent 2025)	<b>59 799,63 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Restes à réaliser en Recettes	0 €
Restes à réaliser en Dépenses	11 947 €
<b>Total reste à réaliser</b>	<b>-11 947 €</b>
<b>Besoin de financement section investissement</b>	
Résultat de clôture 2024 :	67 680,80 €

Résultat de clôture 2025 :	59 799,63 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	11 947 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0 €
<b>Pas de besoin de financement au vu du solde de clôture 2025+RAR de la section d'investissement</b>	<b>47 852,63 €</b>

Madame la Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du CFU 2025 budget principal :

**Votants : 4    Votes pour : 4    Votes contre : 0    Abstentions : 0**

### **Délibération : vote du CFU du budget annexe**

Anne COURTIAL, Maire de Castex, présente le CFU 2025 du budget annexe « Maison de la motte castrale »

<b>Fonctionnement</b>	
Résultat reporté (résultat de clôture 2024)	-2 229,89 €
Recettes 2025	0 €
Dépenses 2025	531,86 €
→ Soit déficit 2025	2 761,75 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>-2 761,75€</b>
<b>Investissement</b>	
Résultat reporté (résultat de clôture 2024)	-33 016,97 €
Recettes 2025	0 €
Dépenses 2025	-23 832,34 €
→ Soit déficit 2025	56 849,31 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>	<b>-56 849,31€</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Restes à réaliser en Recettes	416 783 €
Restes à réaliser en Dépenses	89 857 €
<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>326 926 €</b>
<b>Besoin de financement section investissement</b>	
Résultat de clôture 2024 :	-33 016,97 €
Résultat de clôture 2025 (résultat de clôture 2025+ RAR) :	-56 849,31€
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	89 857 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	416 783 €
<b>Pas de besoin de financement au vu du résultat de clôture 2025+ RAR</b>	<b>270 076,69€</b>

Madame la Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du CFU 2025 budget annexe :

**Votants : 4    Votes pour : 4    Votes contre : 0    Abstentions : 0**

### **Délibération : affectation du résultat de fonctionnement 2026 du budget principal**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 115 256,99 euros.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 Précédé du signe + (excédent) ou –(déficit)	+ 31 587,56 €
B Résultat de fonctionnement 2024 reporté ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	+ 83 669,43 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>+ 115 256,99 €</b>
D Solde d'exécution d'investissement	+59 799,63 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	-11 947 €
F Besoin de financement F=D+E	+47 852,63 €
C AFFECTATION C=G+H	+ 115 256,99 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	<b>+ 115 256,99 €</b>

Le Conseil Municipal procède au vote :

**Votants : 5    Votes pour : 5    Votes contre : 0    Abstentions : 0**

### **Délibération : affectation du résultat de fonctionnement 2025 du budget annexe**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un déficit de fonctionnement de - 531,86 euros.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 Précédé du signe + (excédent) ou –(déficit)	- 531,86 €
B Résultat de fonctionnement 2024 reporté ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	-2 229,89 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>-2 761,75 €</b>
D Solde d'exécution d'investissement	- 56 849,31 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	+326 926 €

F Besoin de financement F=D+E	0 €
C AFFECTATION C=G+H	- 2 761,75 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement D 002 (2)	<b>2 761,75 €</b>

Le Conseil Municipal procède au vote :

**Votants : 5    Votes pour : 5    Votes contre : 0    Abstentions : 0**

**Informations et questions diverses :**

Aucune

**Date prochaine séance du Conseil Municipal**

Pas de prochain conseil municipal dans cette mandature. Merci de l'engagement de tous

La séance est levée à 20 heures

Fait à Castex, le 11 mars 2026

Madame La Maire,  
Anne COURTIAL

Le secrétaire de séance :  
Marie-Dominique SELETTI



